



---

## **Le droit du travail et la défense de ceux qui en sont les garants, c'est un choix de société et d'avenir pour tous!**

Le 16 octobre 2015, à la suite d'une plainte de l'entreprise TEFAL, une inspectrice du travail (Laura PFEIFFER) et un ancien salarié lanceur d'alerte, ont comparu devant le tribunal. Ils étaient injustement accusés notamment de vol et recel de documents.

Pour mémoire, dans le cadre de ces missions et de son statut, l'inspectrice remettait en cause l'accord 35 heures signé une dizaine d'années plus tôt. Elle réclamait sa renégociation.

Il lui est reproché d'avoir communiqué à son syndicat des mails de la société Tefal la mettant en cause et faisant état, de la part de la direction de l'entreprise, de pressions sur son supérieur hiérarchique pour la faire muter. Pressions qu'elle a d'ailleurs subi. Une communication des faits qu'elle a réalisé en toute légalité par rapport aux textes réglementant ses missions.

Ce jour Vendredi 4 décembre, nous apprenons qu'elle est condamnée, sur les deux chefs d'accusation, à 3500 euros d'amende avec sursis. De plus l'ex-salarié de la société Tefal, lanceur d'alerte et poursuivi pour vol a été condamné à 3500 euros d'amende avec sursis. Ces condamnations sont inscrites au casier judiciaire. L'ensemble des condamnations est bien au delà des réquisitions déjà fortes du procureur.

**L'UD CGT 31 est indignée et révoltée par ce verdict** : il n'est pas possible de condamner une inspectrice du travail pour n'avoir fait que son travail. Il n'est pas possible de condamner un salarié lanceur d'alerte pour avoir joué ce rôle essentiel d'aiguillon.

Ce procès et ce jugement constituent une sévère menace à destination des salariés et des agents qui ont pour mission de contrôler les entreprises et l'exercice du droit du travail.

Ce jugement porte un message clair : l'inspection du travail dérange et il convient de la mettre au pas! Selon les propos du procureur : *« il faut y faire le ménage »*. Il en est de même pour les syndicats avec en ligne de mire le code du travail , le statut de fonctionnaires et plus largement, l'ensemble du droit du travail

En affichant son intention de casser le code du travail par la voix d' Emmanuel Macron, le gouvernement donne raison à Tefal et fait la preuve de sa collusion avec le MEDEF !

**L'UD CGT de Haute -Garonne appelle ses organisations ainsi que l'ensemble des salariés à répondre présents à toutes les initiatives qui ne manqueront pas dans les prochains jours pour que justice soit rendue à ces salariés et que Tefal soit condamné .**

**Les salariés doivent se mobiliser aux côté des inspecteurs du travail et de l'ensemble des agents de cette administration si importante pour eux, pour leurs droits et leur dignité !**